

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4922**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Assurance

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 18	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce BTS est appelé à exercer des activités à caractère commercial, technique et de gestion, de la souscription au règlement, en assurance de biens et de responsabilité ou en assurance de personnes, en relation avec tous types de clients. Une importante dimension de conseil et de relation avec la clientèle caractérise ces activités.

En raison du caractère polyvalent de sa formation, le diplômé du BTS Assurance peut se voir confier différents types d'activité:

- analyse de besoin, évaluation du risque, préconisation de mesures de prévention/protection .
- élaboration, proposition, argumentation et valorisation de l'offre contractuelle de produits ou services dans le cadre d'une souscription ou d'un règlement.
- règlement de sinistres ou de prestations, prenant en compte les règles juridiques applicables, ainsi que les procédures internes à l'entreprise.
- gestion du contrat et du compte client
- surveillance de portefeuille.

cf blocs de compétences (rubrique modalités d'accès)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprise d'assurance, agence générale d'assurances, cabinet de courtage d'assurances, cabinet d'expertises, entreprise industrielle ou commerciale, collectivité territoriale.

Souscripteur, Conseiller, Téléconseiller, Gestionnaire, Rédacteur production, collaborateur d'agence, Technicien d'assurance.

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1109 : Rédaction et gestion en assurances

C1102 : Conseil clientèle en assurances

C1103 : Courtage en assurances

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Culture générale et souscription Langue vivante étrangère
Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance
Communication et gestion de la relation client
Techniques d'assurances
Assurances de biens et de responsabilité
Assurances de personnes et produits financiers
Conduite et présentation d'activités professionnelles

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 4922 - Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	Capacité à : <ul style="list-style-type: none">- Appréhender l'environnement économique, juridique et managérial- Mettre en évidence les interactions entre l'activité économique, l'évolution du droit et l'activité d'assurance.- Mener une réflexion et construire une argumentation- Exploiter une documentation économique et/ou juridique

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 4922 - Communication et gestion de la relation client	Aptitude, dans la relation avec tous types de client, partenaire ou prospect à : - mobiliser ses connaissances afin d'analyser une situation concrète de relation ; - en déduire les actions à entreprendre ; - analyser et préparer la situation de relation ; - conduire l'entretien en face à face ou à distance; - analyser de façon critique la gestion de la relation ; - communiquer en situation professionnelle.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 4922 - Techniques d'assurances - Assurances de biens et de responsabilité	Maîtriser les techniques d'assurances de biens et de responsabilité afin d'être capable de : - analyser une situation professionnelle, - rechercher des solutions aux problèmes posés ou détectés, - proposer une ou des actions pour atteindre des objectifs ou résoudre des problèmes, - justifier sa position et ses choix.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 4922 - Techniques d'assurances - Assurances de personnes et produits financiers	Maîtriser les techniques d'assurances de personnes et produits financiers afin d'être capable de : - analyser une situation professionnelle, - rechercher des solutions aux problèmes posés ou détectés, - proposer une ou des actions pour atteindre des objectifs ou résoudre des problèmes, - justifier sa position et ses choix.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 4922 - Culture générale et expression	Appréhender et réaliser un message écrit - Respecter les contraintes de la langue écrite - Synthétiser des informations : fidélité à la signification des documents, exactitude et précision dans leur compréhension et leur mise en relation, pertinence des choix opérés en fonction du problème posé et de la problématique, cohérence de la production - Répondre de façon argumentée à une question posée en relation avec les documents proposés en lecture Communiquer oralement - S'adapter à la situation : maîtrise des contraintes de temps, de lieu, d'objectifs et d'adaptation au destinataire, choix des moyens d'expression appropriés, prise en compte de l'attitude et des questions du ou des interlocuteurs - Organiser un message oral : respect du sujet, structure interne du message

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :**

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30/03/07 première session en 2009

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Relet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.fr>

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**